

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LES MÉDIAS

Personne ressource pour les médias :

Michèle Rogerson, T. 613-266-4771, courriel: micheler@skillscanada.com

Bureau de services pour les médias

- Situé sur le campus Davis du Collège Sheridan, dans l'Atrium du bâtiment Magna Skilled Trades Centre, près de l'entrée principale.
- Connexion Internet disponible pour les médias.

Heures d'ouverture

Le 17 octobre : L'inscription à l'événement de réseautage et à la cérémonie d'ouverture doit être effectuée avant l'événement, directement auprès de Michèle Rogerson. Le centre des médias sera ouvert sur le site de 17 h à 19 h.

Du 18 au 20 octobre : de 8 h à 17 h.

Le 21 octobre : L'inscription à l'événement de réseautage et à la cérémonie de clôture doit être effectuée avant l'événement, directement auprès de Michèle Rogerson. Le centre des médias sera ouvert de 17 h à 19 h 30. Lieu différent – hôtel Courtyard by Marriott Toronto Brampton situé au 90, Biscayne Crescent.

Accréditation et inscription des médias

- Tous les représentants des médias qui seront présents à l'Édition spéciale du Mondial des métiers
 2022 doivent être accrédités et s'assurer que leur badge de média est toujours visible.
- Les représentants des médias comprennent des reporteurs, des journalistes, des photographes et des équipes de tournage.

À noter : Pour obtenir un badge d'accréditation pour les médias, veuillez-vous rendre au bureau des médias ou au bureau d'information.





Enregistrement audio et vidéo et photographie

Toutes les caméras et tous les appareils photo doivent indiquer clairement leur affiliation médiatique. Les magnétophones peuvent être utilisés uniquement lors d'entrevues avec des porte parole ou des concurrents approuvés préalablement. Il est interdit de prendre des photos dans les zones de compétition, mais cela est permis immédiatement à l'extérieur de ces zones. Veuillez noter que tous les concurrents et les bénévoles ont signé une autorisation pour être photographiés et filmés. Tous les étudiants qui entrent dans l'immeuble peuvent être photographiés et filmés.

Entrevues

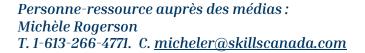
Les demandes d'entrevue peuvent être présentées à l'avance au bureau de Skills/Compétences Canada et sur place par l'entremise de **Michèle Rogerson** de <u>micheler@skillscanada.com</u> ou au 613-266-4771. Les demandes d'entrevue peuvent également être présentées sur place au bureau des médias et doivent être organisées et approuvées avant l'entrevue.

Obtenir des photos, des rouleaux B et des vidéos en temps opportun de l'Édition spéciale du Mondial des métiers 2022

- Les photos seront téléchargées quotidiennement sur le site Flickr. de WorldSkills. Si vous avez besoin d'une photo précise que vous ne pouvez pas trouver, veuillez communiquer avec Bradley Thomas at bradleyt@skillscanada.com ou au 613-816-2872.
- Pour obtenir des séquences du rouleau B ou des copies de vidéos promotionnelles, veuillez communiquer avec Bradley Thomas.
- Le mot clic officiel de l'Édition spéciale du Mondial des métiers 2022 est is #Worldskills2022
- Notre pseudonyme Facebook est @CompétencesCanada
- Notre pseudonyme Twitter est @Skills_Canada
- Notre pseudonyme Instagram est @skillscompetencescanada
- Trouvez-nous sur LinkedIn: Skills/Compétences Canada
- Regardez-nous sur TikTok: @skillscompetencescanada

Code de conduite des medias

Skills/Compétences Canada soutient et promeut ouvertement tous les aspects de l'Édition spéciale du Mondial des métiers 2022 auprès des médias. Toutefois, pour s'assurer que les concurrents sont respectés pendant la compétition, un code de conduite est en place.







Accès aux concurrents et aux ateliers

- Il est interdit de photographier ou de filmer un concurrent qui pourrait interférer avec sa performance dans la compétition ou l'entraver.
- Les médias peuvent prendre des photos et filmer depuis l'extérieur de l'atelier sans autorisation préalable. Si une personne agit de manière suspecte, elle peut être interrogée par le SCC, un expert ou un responsable du concours d'habileté. Dans ce cas, elle est priée de se conformer entièrement aux questions et aux demandes.
- Aucun média ne peut entrer dans un atelier pendant la compétition sans l'autorisation de l'expert en chef ou du contact média pour cette compétition d'adresse.
- Des « prises de vue » ou des « angles » spécifiques doivent être organisés en concertation avec le chef expert ou le contact média pour cette compétence, l'expert compatriote et le concurrent.
- Aucun média ne peut communiquer avec un concurrent sans l'autorisation du chef expert ou du contact média pour cette compétence et de l'expert compatriote.
- Aucun média ne peut pénétrer dans « l'espace de travail personnel » (c'est-à-dire faire des « gros plans ») d'un concurrent sans l'autorisation du chef expert ou du contact média pour cette compétence et de l'expert compatriote.

